

APPRENTISSAGE

LYCÉE PROFESSIONNEL



BAC PRO TCV ALIMENTATION

Technicien Conseil Vente en Alimentation
(2 ou 3 ans)



Devenir vendeur et se spécialiser dans la connaissance des produits alimentaires et des boissons, en se formant au contact direct de l'entreprise et de la clientèle.

ADMISSION

Après un CAP, une 2nde GT ou une 2nde PRO sur dossier et entretien de motivation

Organisation de la formation

2nde PRO
CONVEIL VENTE

Formation initiale
Statut scolaire
6 semaines de stage

OU

Apprentissage
Statut d'apprenti
2 jours d'école
3 jours en entreprise

1^{ère} et Term BAC PRO
TCV

Proposition de contrat
d'apprentissage
par l'intermédiaire de
l'établissement

Apprentissage

Statut d'apprenti
2 jours d'école / 3 jours en entreprise
60% contrôle continu / 40 % en épreuves terminales

Et après ?

Poursuite d'études

BTSa Technico-Commercial
BTSa Sciences et Technologies des Aliments
BTS NDRC ou MCO

Entrée dans la vie active

Vendeur-conseil
Adjoint de rayon

Informations

LEPRP JEANNE ANTIDE

55, impasse du Brévent
74930 REIGNIER-ESERY

04 50 43 87 65
reignier@cneap.fr

WWW.lyceejeanneantide.fr